

AVIS DE CONCOURS

Direction de l'école Wahta' et des Services éducatifs

Orthophoniste

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : Entre 59 241 \$ et 93 184 \$ par année

Entrée en fonction : 13 août 2024

Numéro : 2024-91

Date d'affichage : 2 au 15 mai 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste intervient auprès des élèves du niveau préscolaire et primaire en effectuant des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix. Il.elle est responsable de la mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire. Il.elle offre les mesures d'aide appropriées en fonction des difficultés et besoins ciblés.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Formation universitaire de 2e cycle en orthophonie;
- Être membre en règle de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec (OOAQ);
- 10 à 15 années d'expérience auprès de la clientèle préscolaire et primaire;
- Maîtrise de la suite Office;
- Intérêt pour la clientèle préscolaire et primaire;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité d'écoute
- Courtois
- Créativité
- Diplomatie
- Discrétion
- Esprit d'équipe
- Esprit d'initiative
- Facilité à communiquer
- Facilité d'adaptation
- Patience
- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation

POUR POSTULER

Date limite : 15 mai 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



WENDAKE

**CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT**

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- Avancement d'échelon semi-annuel (aux 6 mois), et ce, pour les échelons 1 à 9 inclusivement
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredi après-midi non travaillé et payé pendant l'horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employés.es réguliers.ères du CNHW syndiqués.es SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat * SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employés.es temporaires du CNHW
- 4) À la population